WALDBËLLEG
COMMUNE DE WALDBILLIG

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par arrêté du 22 octobre 2026 N° EAU-AUT-26-0804 du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, l'Administration de la gestion de l'eau – Service Aménagement et renaturation a reçu l'autorisation pour la mise en place du programme de mesures détaillées des masses d'eau de surface inscrites dans le plan de gestion.
Conformément à l'article 24 § 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, le public peut prendre inspection de la décision susvisée au secrétariat communal à Waldbillig 1, rue André Hentges, pendant le délai de publication de quarante jours.

Waldbillig, le 10.11.2026

La bourgmestre,

Administration Communale Waldbillig

La secrétaire communale,

1, rue André Hentges
L-7680 Waldbillig

Tél. (+352) 83 72 87
Fax (+352) 83 77 89

gemeng@waldbillig.lu

www.waldbillig.lu